



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 3

Réunion du Jeudi 3 Septembre 2020 à 10 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, MEUNIER Régis

Excusés : LIVONNET Alain, RAFAILLAC Jackie, ROMIEN Sophie

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – DEPARTEMENTAL 5 :

Suite aux engagements enregistrés par les clubs sur footclubs, la Commission compose les poules pour le championnat Départemental 5, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou de procédures en cours.

D5 - Adwork'S Interim		
Poule A	Poule B	Poule C
Crotelles Us 1	Champigny Us 2	Charnizay-St Flovier 2
Gâtine Choisilles Fc 3	Crouzilles Fc 2	Esves St Senoch 2
Limeray-Cangey 1	Etoile Verte Fc 3	Orbigny-N-B-G-L-M*Entente 2
Luyne-Fondettes*Entente 2	Le Richelais Foot 4	Ports-Nouâtre Us 2
Luzillé Ca 2	St Nicolas Bourgueil 2	Pouzay-S.Epain-Bou*Entente 3
Nazelles Négron 2	Tours Portugais 4	S.Catherine-Villeperdue*Entente 3
Nouzilly St.Laurent 2	Tours Turk F 1	Sepmes-Draché 1
Rochecorbon 3	Val De Veude Es 3	Ste Maure Maillé Fc 2
Tours Olympic 2	Vallée Du Lys 2	** Tours Nimba 1
Tours Aspo 2	Villeperdue-Ste Catherine*Entente 2	Val Sud Touraine Rc 2
		Véretz Azay Larcay 3

** sous réserve d'un terrain de réception à communiquer par le club de Tours Nimba au plus vite au District.

3 – CHAMPIONNATS JEUNES U18/U15/U13 ELITE – U17 – U12 :

Suite au PV du 29 juillet 2020 et des engagements enregistrés par les clubs sur footclubs, la Commission prend note des courriels suivants, modifie et valide la composition des poules ci-dessous pour la 1^{ère} phase du championnat jeunes Elite, U17 et U12, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou de procédures en cours.

- 🚩 **Championnat U18 Elite** : 15 équipes retenues (PV du 29/07/2020)
 - Ajout de l'équipe de LA RICHE RACING (courriel en date du 24 Août 2020)
 - **Championnat à 16 équipes (2 poules de 8)**

U18 - Brassage Elite	
Poule A	Poule B
Apfsm 1	Amboise Ac 1
Avoine O. Chinon C. 1	Chanceaux As 1
Azay Cheillé 1	Esvres/Indre 1
Fondettes As 1	Riche Racing 1
Loches Ac 1	Richelais*entente 1
Monnaie Us 1	St Cyr Etoile 2
Monts As 2	St Pierre Des Corps 1
Notre Dame D'Oé 1	Val De Cher 37 Fc 1

- 🚩 **Championnat U17** : 23 équipes retenues (PV du 29/07/2020)
 - Retrait de l'équipe de LA RICHE RACING 1 (courriel en date du 1^{er} Septembre 2020)
 - Ajout de l'équipe de RENAUDINE US 1 (courriel en date du 26 Août 2020)
 - Retrait de l'équipe d'AVOINE O. CHINON CINAIS (refus engagement du 22 Août 2020)
 - **Championnat à 22 équipes (1 poule de 8 et 2 poules de 7)**

U17 - Brassage Pavoifêtes		
Poule A	Poule B	Poule C
Fondettes*Ent 1	Amboise Ac 1	Azay Cheillé 1
La Membrolle Mettray 1	Chambray Fc 1	Descartes*entente 1
Montlouis As 1	Croix En Touraine 1	Esvres/Indre 1
Pays De Racan 1	Gâtine Choisilles Fc 1	Joué Portugais Us 1
Renaudine*entente 1	St Avertin 1	Ouest Tourangeau Fc 1
Tours St Symphorien 1	Tours Sud As 1	Vallée Du Lys 1
Val De Brenne Fc 1	Tours Portugais 1	Véretz Azay Larcaay 1
	Vallée Verte 1	

- 🚩 **Championnat U15** (2 poules de 8 équipes) : 16 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - Retrait de l'équipe de RICHELAIJS 1 (courriel en date du 17 Août 2020)
 - Ajout de l'équipe de FONDETTES*entente 1 (1^{er} sur la liste d'attente PV Bureau Com. Jeunes et Technique du 08/07/2020 - courriel de confirmation du club en date du 1^{er} Septembre 2020)
 - **Championnat à 16 équipes (2 poules de 8)**

U15 - Brassage Elite	
Poule A	Poule B
Avoine O. Chinon C. 1	Amboise Ac 1
Azay Cheillé 1	Chambray Fc 2
Chanceaux As 1	Descartes*entente 1
Gâtine Choisilles Fc 1	Joué Les Tours Fct 1
Luynes*entente 1	Loches Ac 1
Riche Racing 1	Montlouis As 1
St Cyr Etoile 2	Monts As 1
Tours Portugais 1	St Pierre Des Corps 1

- 🚩 **Championnat U13** : 16 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - **Championnat à 16 équipes (2 poules de 8)**

U13 - Brassage Elite	
Poule A	Poule B
Avoine O. Chinon C 1	Amboise Ac 1
Bouchardais A.F. 1	Chanceaux As 1
Chambray Fc 2	Montlouis As 1
La Membrolle Mettray*entente 1	Pays De Racan 1
Loches Ac 1	St Cyr Etoile 2
Ouest Tourangeau Fc 2	Tours Fc 2
Richelais Js 1	Tours Portugais 1
St Pierre Des Corps 1	Véretz Azay Larcay 1

- 🚩 **Championnat U12** : 14 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - **Championnat à 14 équipes (2 poules de 7)**

U12 - Brassage	
Poule A	Poule B
Amboise Ac U 12	Avoine Chinon C. U 12
Croix En Touraine U 12	Azay Cheillé U 12
Joué Fct U 12	Chambray Fc U 12
Montlouis As U 12	Monts As U 12
St Cyr Etoile U 12	Ouest Tourangeau U 12
Tours Fc U 12	Riche Racing U 12
Tours Sud As U 12	Tours Portugais U 12

4 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES JEUNES MASSE 2020/2021 sur FOOTCLUBS :

La Commission rappelle les dates d'engagement concernant les championnats jeunes masse.

Jeunes (U18/U15/U13 Brassage Masse – U11) :

- **Jeudi 10 Septembre 2020**

Jeunes Féminines :

- **Dimanche 20 Septembre 2020**

5 – FORFAIT :

Match	22923867	
Date	13 Septembre 2020	
Catégorie / Division / Poule	Seniors	Coupe Indre et Loire
Clubs en présence	MONTHODON GS 1	VAL DE BRENNE FC 1

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48h00 avant pour un match ayant lieu en semaine.* »,
- Considérant la correspondance de M. MOUTAULT Wilfried, Trésorier du club de MONTHODON GS, adressée au District en date du 01.09.2020 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs :

- **Rappelle que l'engagement en Coupe Indre et Loire est réglementairement obligatoire : Art. 1 du règlement de la Coupe d'Indre et Loire : « Elle est obligatoire pour les clubs régionaux, D1, D2, D3 et facultative pour les autres Divisions ». De ce fait les droits d'engagement sont automatiquement débités.**
- **Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de MONTHODON GS 1 (0 but/équipe éliminée de la Coupe Seniors Indre et Loire) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de VAL DE BRENNE FC 1 (3 buts/équipe qualifiée pour le prochain tour), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.**
- **Enregistre le forfait à l'équipe de MONTHODON GS 1.**
- **Décide l'application de l'Article 1 du Règlement de la Coupe du District : « le forfait en Coupe seniors d'Indre et Loire entraîne le forfait automatique en Coupe du District ».**

6 – STATUT DE L'ARBITRAGE :

La commission prend connaissance des procès-verbaux des Commissions Régionale et Départementale du Statut de l'arbitrage :

- Commission régionale du statut de l'arbitrage du 28 août 2020
- Commission départementale du statut de l'arbitrage du 29 août 2020

Fin de séance à 12 heures 30

Prochaine réunion le vendredi 11 septembre à 10 heures.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Pierre TERCIER

Président de séance

Régis MEUNIER

Secrétaire de séance